

# MUNICIPALITÉ DE SAINT-MOÏSE

---

## AVIS PUBLIC

### AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-02

Est par les présentes donné, par la soussignée que :

lors de la séance qui sera tenue le 8 juillet 2019, le conseil de la municipalité de Saint-Moïse procédera à l'adoption du règlement numéro 2019-02 pour modifier l'article 5 du règlement numéro 2008-05 sur la réglementation de l'exploitation des carrières et les sablières.

Les coûts sur les redevances pour l'exercice financier 2019 sont différents de l'exercice financier précédent et ce règlement remplace le règlement numéro 2017-02.

Donné à Saint-Moïse, ce 10 juin 2019



Nadine Beaulieu, DG/sec-trés